



REGLEMENT INTERIEUR

Règles des lieux

- Les parents ne sont pas autorisés dans les salles de cours sauf en cas d'audition, de portes ouvertes ou de spectacles de fin d'année ou fin de stages.
- Il est interdit de manger dans les salles de cours et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.
- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.
- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation.
- Toute défectuosité doit être signalée pour une réparation rapide.
- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaires dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 1 mois.
- Tout élève ou son représentant légal est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.

Ponctualité et assiduité

- En rejoignant l'Académie, les élèves et les parents reconnaissent qu'ils s'engagent dans un cursus académique. Une présence hebdomadaire régulière est donc essentielle.
- Les élèves qui manqueraient régulièrement les cours sans motif(s) valable(s) et sans en avoir averti la direction pourra se voir demander de quitter le cours et perdre sa place. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera accordé.
- Les parents sont responsables de leurs enfants avant et après la fin des cours.
- Les enfants sont tenus d'arriver quelques minutes avant leur cours afin de pouvoir commence à l'heure. Les élèves mineurs doivent également être récupérés à l'heure à la fin du cours par les parents.
- Les élèves sont tenus d'arriver avec leur matériel de cours (partitions, manuels, backings etc.) leurs chaussons de gym et une bouteille d'eau (ainsi qu'un change pour les enfants entre 3 et 6 ans).
- Tout retard et/ou absence doit être impérativement justifié par les parents ou l'élève auprès de l'administration à academy@singing-tree.com.

- Les professeurs ne sont pas tenus d'accepter dans leur cours tout élève arrivant en retard sans justificatif. Passé un quart d'heure, l'élève ne sera pas accepté en cours.
- Les élèves ne doivent pas avoir accès aux salles sans la présence d'un professeur.
- Pour tous, l'entrée et la sortie des salles de cours doit s'effectuer à l'heure précise et avec courtoisie.
- Les parents doivent s'assurer que les élèves, en particulier ceux âgés de 9 ans et moins, attendent à l'intérieur de l'établissement de l'Académie jusqu'à ce que la personne désignée pour les récupérer est arrivé.
- Si un élève est malade, veuillez respecter les autres élèves et les enseignants en les gardant à la maison et en informant le bureau de l'Académie. Aucun remboursement n'est possible pour les séances manquées ou pour maladie. Malheureusement, les journées de rattrapage sur d'autres cours de l'Académie ne sont pas possibles.

Vêtements et effets personnels

- En raison de la nature des cours, il est conseillé aux élèves d'apporter une bouteille d'eau clairement identifiée à leur nom à chaque cours. Aucun jus ou boisson gazeuse ne sera autorisé dans les studios.
- Les chewing-gums ne sont pas autorisés dans les locaux de l'Académie.
- Les étudiants ayant les cheveux longs doivent soit venir avec leurs cheveux attachés loin du visage.
- Les bijoux de grandes tailles doivent être évités.
- Nous conseillons fortement que les vêtements soient étiquetés au nom de l'élève.
- Les effets personnels apportés à l'Académie sont sous la responsabilité du parent ou du participant. L'Académie Vocale Singing Tree se dégage de toute perte ou dommage aux effets personnels.

Respect & sanctions disciplinaires

- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un membre de l'équipe, de l'établissement, un professeur, un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.
- Tout agissement grave de non-respect (insultes, violence physique) impactant la sécurité des autres élèves et du corps enseignant, pourra faire l'objet des sanctions suivantes : rappel à l'ordre, avertissement par écrit par la directrice ou exclusion définitive de la formation.
- L'Académie Singing Tree se réserve le droit de refuser l'admission à un cours ou de retirer un étudiant d'un cours si son comportement est préjudiciable aux autres participants.

Consigne incendie :

- En cas d'alerte, l'étudiant doit cesser toute activité et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'Académie ou des services de secours.
- Tout élève ou parent témoin d'un début d'incendie doit alerter immédiatement le professeur.

Les parents ou le participant sont tenus de lire le règlement et les conditions générales avant de signer le formulaire d'inscription. Veuillez conserver une copie du règlement intérieur et des conditions générales pour vos dossiers.

La direction se réserve le droit de modifier ce présent règlement en cours d'année.